

PROGRAMME SPORTIF RÉGIONAL

LIGUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ D'AVIRON

Saison sportive 2018 /2019

PRÉAMBULE

Ce programme et les différentes actions qu'il comporte ont été approuvés par le Comité Directeur de la Ligue Bourgogne Franche Comté d'Aviron.

OBJECTIFS

- Conduire le plus de rameurs J17, J18 et seniors vers les performances nationales et internationales.
- Former les J15 - J16 aux exigences de l'entraînement et de la compétition et les préparer aux sélections pour la Coupe de France.
- Soutenir le développement des secteurs féminins toutes catégories confondues.

MISE EN OEUVRE

1) Suivi individualisé des espoirs:

- Suivi régulier des sportifs à fort potentiel par le CTS, dans les clubs et les sections sportives.

2) Suivi médical:

- SMR (suivi Médical Réglementaire) pour les athlètes sur listes SHN et ESPOIRS du Ministère des Sports.

3) Week-ends d'entraînement:

- Catégories concernées : J15 à seniors
- Préparer la Coupe de France et proposer une alternative enrichissante au travail réalisé en club.
- 2 week-ends de 3 entraînements (samedi matin au dimanche midi).
- Lieux de regroupements définis à chaque stage pour chaque catégorie, de manière à rationaliser les déplacements et les dépenses.
- La liste des convoqués évoluera en fonction des résultats aux évaluations et compétitions du chemin de la sélection.

4) Etapas obligatoires:

- Tests de détection J15-J16 : septembre.
- Test course à pied sur 3000m, sur piste: novembre.
- 2 Têtes de rivière interrégionales J17 à senior en bateaux courts : novembre et mars.
- Contrôle d'entraînement J15-J16 (également J18 et Seniors qui ne participent pas à la TDRI) : novembre (skiff) et mars (skiff et deux sans barreur).
- 2 Tests ergométriques sur 2000m : décembre et février (championnat régional « indoor » en décembre).
- Championnat régional J15-J16 en bateaux courts : avril.
- Championnat interrégional et championnat de France bateaux courts (ou parcours de sélection pour les J17 à Seniors qui ne courent pas le championnat interrégional bateaux courts) : avril.
- Stages de préparation à la Coupe de France (sur convocation) : décembre à avril.

5) **Programme Performance Jeune:**

- Déclinaison au niveau régional du programme national (catégorie J15-J16).
- 3 stages de ligue dans la période octobre – janvier.
- 1 stage de zone en janvier.
- Sur convocation du CTS.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION EN ÉQUIPE DE LIGUE (PARTICIPATION À LA COUPE DE FRANCE)

Pour toutes les catégories, une performance significative aux sélections Régionales (J15-J16), au championnat interrégional et/ou au championnat de France bateaux courts (J17 à seniors) constituera l'étape primordiale pour la qualification en équipe régionale, mais pas suffisante, les autres étapes du chemin de la sélection restant obligatoires.

Tout sportif souhaitant être sélectionné mais absent d'une étape du chemin de sélection devra justifier de son indisponibilité (certificat médical). En clair, les athlètes qui ne sont pas présents lors de ces étapes, sans raison valable, ne peuvent prétendre à une sélection en équipe régionale. La présence lors des stages de préparation est également un critère de sélection.

La sélection se fait indépendamment de la spécialité (pointe ou couple), à partir du temps réalisé exprimé en pourcentage du temps pronostique senior établi par la FFA. Si deux partenaires en deux sans barreur doivent être départagés, c'est l'athlète ayant réalisé le meilleur test ergométrique qui est retenu. Le CTS et l'ETR se réservent le droit exceptionnel de déroger à cette règle pour respecter la spécialité des rameurs ou la logique technique.

Le choix des équipages présentés à la Coupe de France se fera lors des réunions de l'Equipe Technique Régionale qui suivront les épreuves de sélection.

La **constitution définitive** des équipages sera effective à la fin du stage préparatoire à la Coupe de France.

Fonctionnement :

Le CTS est en charge d'établir la liste des sélectionnés, en s'appuyant sur les résultats des différentes étapes du chemin de la sélection.

L'ETR est un organe de réflexion au sein de la ligue, pour tout ce qui a trait aux aspects sportifs.

Le bureau et le Comité Directeur de la ligue valident les propositions de l'ETR et du CTS.

RÈGLES DE SÉLECTION

➤ **J15-J16 :**

La sélection des rameurs J15-J16 pour la Coupe de France sera arrêtée à l'issue du **Championnat régional J16** qui se tiendra au Creusot sur 1500m.

Le championnat se déroulera sur le format éliminatoires – finale A – finale B (courses en ligne). La sélection dans les finales se fera en fonction du temps réalisé en éliminatoire.

➤ **J17 à seniors :**

- La constitution des équipages sera arrêtée à l'issue du championnat interrégional ou du championnat de France bateaux courts.

A partir de ce point, plusieurs cas possibles :

1. Les athlètes participent au championnat interrégional bateaux courts et sont qualifiés au championnat de France bateaux courts :
 - Ces athlètes sont d'office sélectionnés en équipe de ligue.
 - Si le nombre de qualifiés au championnat de France est supérieur au nombre de sélectionnés en équipe de ligue, alors la sélection régionale interviendra lors du championnat de France (temps réalisé dans les différentes courses exprimé en pourcentage du temps pronostique senior toutes catégories établi par la FFA).
2. Les athlètes participent au championnat interrégional bateaux courts mais ne sont pas qualifiés au championnat de France bateaux courts :
 - Ces athlètes doivent passer par un parcours de sélection régional (1x ou 2-), sur 1500m.
 - Le parcours de sélection est une « course sèche », ultime étape de la sélection régionale à la coupe de France.
 - Cas des 2- mixtes de ligues : il est peu envisageable de faire courir au parcours de sélection régional un 2- avec un rameur d'une autre ligue. Par conséquent, le rameur de la Bourgogne Franche Comté devra réaliser le parcours de sélection soit en 1x soit en 2- avec un équipier de son club.
3. Les athlètes participent au championnat interrégional bateaux courts et sont automatiquement qualifiés au championnat de France bateaux courts (moins d'engagés que de places qualificatives) :
 - Si le bateau décide de NE PAS participer au championnat de France : parcours de sélection régional obligatoire (1x ou 2-).
 - Cas des 2- avec 2 équipiers du même club : parcours de sélection possible en 2-, sur 1500m. Si le parcours n'est pas réalisé, le CTS fait la sélection à la coupe de France sur les éléments annuels du chemin de la sélection. Sinon, la sélection est faite sur le résultat du parcours de sélection régional.
 - Cas des 2- mixtes de ligues : pas de parcours de sélection régional envisageable. Dans ce cas précis, le CTS fait la sélection à la coupe de France sur les éléments annuels du chemin de la sélection.
 - Le parcours de sélection est une « course sèche », ultime étape de la sélection régionale à la coupe de France.
4. Les athlètes ne participent pas au championnat interrégional bateaux courts (raisons propres à chaque club) :
 - Ces athlètes doivent passer par un parcours de sélection régional (1x ou 2-), sur 1500m.
 - Le parcours de sélection est une « course sèche », ultime étape de la sélection régionale à la coupe de France.

Dans tous les cas de figure, la sélection sur ce parcours de sélection régional se fera sur la base des meilleurs pourcentages des temps pronostiques seniors TC (Toutes Catégories) entre les 1x et les 2-.

Le CTS reste force de proposition auprès du Comité Directeur qui validera ou non les choix retenus.

➤ Nota :

Les sportifs de haut niveau SENIORS ayant arrêté leur carrière internationale qui :

- ne participent pas à toutes les étapes du chemin de la sélection régionale
- participent à des courses nationales
- réalisent un entraînement régulier
- justifient de leur niveau sportif à un moment de la saison

.... peuvent prétendre à une sélection en équipe régionale si leur niveau sportif le justifie, et si l'étude au cas par cas par le CTS, l'ETR et les élus de la ligue est favorable.

CALENDRIER

Les dernières mises à jour du calendrier de ligue sont consultables sur le site Internet :
<http://www.ligue-bourgogne-aviron.fr>

PARTICIPATION FINANCIERE

Une participation financière de 80€ par athlète sera demandée pour la coupe de France 2019.
Cette somme est une participation pour les 3 jours de compétition à la coupe de France.

REMPLAÇANTS

Les rameurs désignés (hiérarchie des sélections) devront rester disponibles pendant les stages de préparation, mais n'y participeront pas. Les remplaçants seront convoqués pour la compétition au même titre que les titulaires. Ils poursuivront un entraînement leur permettant de remplacer un rameur titulaire à tout moment, que ce soit en stage ou en compétition.

ENCADREMENT

- Coordination : Frédéric PERRIER & Michel PICARD (CTS)
- Femmes J15-J16: Anthony ROBERT (SR Mâcon)
- Femmes J17-J18: Axel MIRBEL (CA Chalon)
- Hommes J15-J16: Xavier JOLY (CA Chalon)
- Hommes J17-J18: Thierry GAULTIER (SR Mâcon)
- Hommes Senior: Jacques DOUSSOT (SR Mâcon)